

.....

Unité - Progrès-Justice

CABINET

Arrêté N°2021-/MS/CAB
portant nomination d'un Chargé de projet du
Projet de renforcement des soins de santé
primaires pour l'amélioration de la santé et de la
nutrition (PRSS-ASN).

VISA LFN-03204

LE MINISTRE DE LA SANTE

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°2021-0001/PRES du 05 janvier 2021 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2021-0628/PRES/PM du 30 juin 2021 portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2021-0023/PRES/PM/SGG-CM du 1^{er} février 2021 portant attributions des membres du gouvernement ;
- Vu le décret n°2018-0092/PRES/PM/MINEFID du 15 février 2018 portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso ;
- Vu le décret n°2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la santé ;
- Vu l'Arrêté conjoint n°2021-234/MS/MINEFID du 17 août 2021 portant création, classification, administration, gestion et fonctionnement du « Projet de renforcement des soins de santé primaires pour l'amélioration de la santé et de la nutrition (PRSS-ASN) ».

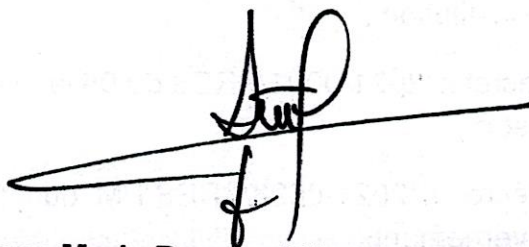
ARRETE

Article 1 : Monsieur **TONDE Tégawendé Yves**, Matricule **49 455 D**, Administrateur des hôpitaux et des services de santé est nommé Chargé de projet du Projet de renforcement des soins de santé primaires pour l'amélioration de la santé et de la nutrition (PRSS-ASN).

Article 2 : Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé. ✓

Article 3 : Le Secrétaire général du ministère de la santé est chargé de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiquer partout où besoin sera. ✓

Ouagadougou le, 05 NOV 2021



Pr Charlemagne Marie Ragnag-Néwendé OUEDRAOGO ✓
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

Ampliations :

- ✓ SG/MS ;
- ✓ Tout responsable du programme budgétaire ;
- ✓ DCMEF/MS
- ✓ DAD/MS
- ✓ SG/MINEFID ;
- ✓ DGEP/MINEFID ;
- ✓ PTF concernés ;
- ✓ Archives/Chrono
- ✓ Intéressés